

Surveillance réglementaire du benzène dans l'air ambiant Site Strasbourg_Clemenceau - Bilan sur l'année 2019

Appareil de mesures : préleveur actif

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 14662-1 (actif)

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 14662-1 (actif)

Durée du prélèvement : 7 jours

Fréquence d'échantillonnage : 1 semaine/mois

Matrice : air ambiant

Lieu de mesures : Strasbourg (Dept.67)

Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : les mesures 2019 représentées sont validées/expertisées techniquement et environnementalement.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

$\mu\text{g}/\text{m}^3$	Moyenne annuelle 2019	Objectif qualité année civile	Valeur limite année civile
Benzène au 24/12/2019	1	2	5

Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en benzène des 12 derniers mois sur le site de Strasbourg - Avenue Clemenceau

